

DESTINATAIRES : Employés non syndiqués participant au programme ReFlex

DE : Le service d'administration des avantages sociaux

DATE : Décembre 2019

OBJET : Assurance collective – 2020

Résolu est fier de vous rappeler les nombreux avantages que comporte votre programme d'assurance collective. En plus d'être flexible, il vous permet de choisir en tout temps le niveau de protections qui convient le mieux à vos besoins et ceux de votre famille. De plus, afin de maintenir un régime compétitif année après année, le régime ne cesse d'être bonifié, entre autre avec la mise en place de la carte de paiement direct et l'assurance annulation voyage qui se veut une protection des plus appréciées lorsque survient un pépin avant votre départ ou durant vos vacances.

NOUVEAUTÉ

Encore une fois cette année, nous ajoutons une nouveauté à votre régime. C'est avec grand plaisir que nous vous annonçons l'ajout du service de médecine virtuelle à votre régime ReFlex. De plus amples informations vous seront communiquées sous peu.

Coûts pour 2020

Cette année, pour la majorité des protections, les taux demeurent inchangés, comme illustré ci-dessous :

- Assurance vie de l'employé (jusqu'à 1x salaire) – **Aucun changement**
- Assurance vie de l'employé et du conjoint (facultative) – **Aucun changement**
- Assurance décès ou mutilation par accident – **Aucun changement**
- Soins médicaux – **Diminution entre 0 et 6,4 % (varie selon l'option)**
- Soins dentaires – **Aucun changement**
- Invalidité de longue durée – **une augmentation moyenne d'environ 4,00 \$ par paie.**

Formule de calcul des dollars Flex pour 2020

La formule de calcul des dollars Flex est composée d'un pourcentage de votre salaire annuel de base et d'un montant fixe :

0,80 % DE VOTRE SALAIRE ANNUEL DE BASE + 2 750 \$

La partie de vos dollars Flex liée à votre salaire annuel de base est déterminée selon votre salaire annuel de base au 31 décembre 2019 (« Salaire »). Les protections et les retenues salariales applicables seront également ajustées à compter du 1^{er} janvier 2020 pour tenir compte de votre Salaire et des nouveaux taux.

Les dollars Flex restants, si applicables, seront déposés à votre compte gestion-santé (CGS) à la Financière Sun Life en début janvier 2020.

Vous pouvez faire vos changements à votre convenance et vos nouveaux choix d'options entrent en vigueur à partir du moment où vous les confirmez.

Ceci vous permet d'apporter les modifications désirées ou de passer à un niveau supérieur au moment où vous en avez besoin au courant de l'année. Prenez note cependant que vous devrez conserver le même niveau de protection pendant un minimum de trois (3) années complètes avant de passer à un niveau inférieur. La période minimum des trois années complètes sera calculée à partir de la date de votre dernier changement.

Pour effectuer des changements ou valider vos protections, vous devrez accéder au système Flexit 360 à l'adresse suivante :

<https://www.websinc.ca/Reflex>

Pour accéder au site, vous aurez besoin de votre numéro d'employé et de votre mot de passe. Si vous avez oublié votre mot de passe, à la page d'accueil du site, cliquez sur le lien [Mot de passe oublié](#). Un nouveau mot de passe vous sera acheminé à votre adresse courriel Résolu.

Vous trouverez sur le site Flexit 360 votre « Relevé de confirmation » qui présente vos renseignements personnels, vos choix d'options actuels, vos personnes à charge ainsi que vos bénéficiaires. Vous trouverez ce relevé dans la section « Voir les garanties » de la page d'accueil.

Si vous apportez des changements à vos couvertures en cours d'année qui génèrent une augmentation des coûts, les montants seront prélevés sous forme de déduction sur votre paie. Si le changement génère une diminution des coûts, la différence sera déposée dans votre CGS.



Assurez-vous que vos protections répondent à vos besoins.

Exemption en soins médicaux et dentaires

Si vous choisissez de vous exempter, les dollars Flex qui vous sont alloués seront réduits des montants suivants :

- Soins médicaux : réduction des dollars Flex de 700 \$
- Soins dentaires : réduction des dollars Flex de 300 \$
- Exemption des deux protections : réduction des dollars Flex de 1 000\$

Renseignements à l'intention des employés résidant au Québec

En vertu de la Loi sur l'assurance médicaments du Québec, vous devez être couvert par un régime d'assurance médicaments. Si vous résidez au Québec, vous devez être couvert auprès d'un autre régime privé d'assurance médicaments pour pouvoir renoncer à la couverture d'assurance médicaments du régime ReFlex.

Votre compte gestion-santé (CGS)



Vous avez jusqu'au 31 décembre 2019 pour utiliser le solde 2018 de votre CGS.

Autrement, les dollars Flex que vous avez déposés à votre CGS en 2018 seront perdus. La Financière Sun Life doit recevoir votre demande de remboursement au plus tard le 31 janvier 2020. Le solde 2018 ne peut pas être utilisé pour des frais médicaux encourus après le 31 décembre 2019.

Les dollars Flex que vous avez déposés dans votre CGS en 2019 et que vous n'avez pas encore utilisés seront reportés à l'année 2020.

Selon les règles fiscales établies par l'Agence du revenu du Canada (ARC), les sommes versées à un CGS qui n'ont pas été dépensées après deux ans ne peuvent plus être utilisées et seront ainsi perdues. Si vous avez un doute quant au solde de votre CGS, veuillez vérifier votre solde sur le site Internet de la Financière Sun Life ou par téléphone au numéro suivant :

Financière Sun Life : 1-866-377-5818
www.masunlife.ca/assurancecollective

Vous pouvez joindre le Service d'administration des avantages sociaux au 1-877-387-2483, option 3.

Les documents requis lors de vos changements doivent être retournés au service d'administration des avantages sociaux.

Par courrier interne :

Attention : Le service d'administration des avantages sociaux, 5^e étage, Montréal, ou

Par la poste :

Le service d'administration des avantages sociaux
Case postale 69
Montréal (Québec) H3C 2R5

Bien à vous,

Votre équipe d'administration des avantages sociaux;

Aurélie Florville
Marianne Gareau
Nathalie Tremblay